

Régisseur général du spectacle

RNCP34535 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Code(s) NSF	323p, 323
Formacode(s)	45042, 45060, 45062, 45063, 45061
Code(s) ROME	E1107, L1504, L1508, L1509
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	30/03/2020
Date d'échéance	30/03/2023

Certificateur(s)

INSTITUT INTERNATIONAL IMAGE SON · SIRET : 34505222900035

Partenaires habilités

4 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation et 3 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
3IS BORDEAUX	79443639400017	Former
3IS NANTES	89449725400017	Former
3IS SUP	42879857300070	Former et organiser l'évaluation
INSTIC / 3IS LYON	82439101500024	Former

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le régisseur général du spectacle exerce son activité, comme intermittent (CDD d'usage) ou comme salarié en CDD ou CDI

- d'une entreprise de prestation technique (loueur de matériel par exemple) ;
- d'un entrepreneur de spectacle privé (producteur, diffuseur...), au sein d'un festival, d'une compagnie, d'une salle de spectacle, d'un complexe culturel (type cinéma), ou d'un parc de loisirs.
- D'une entreprise publique (théâtre public, conservatoire de musique, musée disposant d'une salle de spectacle, etc.)
- Ou ponctuellement, d'un employeur hors secteur (en tant qu'intermittent)

Cependant, le régisseur général étant considéré comme un cadre, il intervient le plus souvent dans des structures moyennes ou grandes, et généralement d'un poste de permanent (CDI).

ACTIVITÉS VISÉES

Le régisseur général du spectacle participe à l'ensemble des activités permettant l'existence d'un spectacle ou événement :

- Préparation technique et administrative
- Montage et suivi administratif
- Exploitation : répétitions et création

- Exploitation : spectacle
- Démontage
- Déplacement du matériel, conditionnement et maintenance

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les régisseurs généraux disposent de l'ensemble des compétences des régisseurs son, lumière, vidéo et plateau, même si leurs tâches s'en écartent le plus souvent, et qu'ils ne sont pas spécialisés dans ces disciplines. Par exemple, ils sont capables d'assurer les tâches du régisseur son (et peuvent donc encadrer un régisseur son), mais n'étant pas spécialisés en son, ils n'ont pas nécessairement le niveau d'expertise d'un régisseur son professionnel sur les tâches les plus pointues (comme le mixage).

D'autre part, en plus de leurs compétences techniques, ils possèdent des compétences administratives, communes avec les attachés de production. Dans les structures de petite ou moyenne dimension, les 2 postes n'existent pas toujours, puisque les compétences liées à la gestion administrative des événements (rédaction de la feuille de route par exemple) sont communes aux deux fonctions.

Sous la direction du directeur technique et / ou du producteur ou du directeur général, et sous la conduite d'un directeur artistique ou d'un metteur en scène, le régisseur général du spectacle vivant est responsable

- De la supervision de l'installation technique des équipements prévus « son, lumière, vidéo, machinerie », de leur bon fonctionnement, de leur démontage et de leur maintenance.
- De l'exploitation des équipements et de la qualité technique du spectacle
- De la gestion de la tournée
- Du respect des exigences en terme de sécurité et de droit du travail
- De l'encadrement de l'équipe technique (planning, gestion humaine)
- De la relation entre l'administration (du théâtre, de la société) et l'équipe technique, de la relation entre l'équipe artistique (acteurs, musiciens, danseurs, metteurs en scène) et l'équipe technique, et de la relation entre les différentes équipes techniques (typiquement, celle de la compagnie en résidence et celle du lieu d'accueil).

Blocs de compétences

RNCP34535BC01 — Organiser le suivi global d'un événement du spectacle vivant dans le respect de la légalité et la sécurité

LISTE DE COMPÉTENCES

Sous l'autorité du chef de production, du directeur technique ou du directeur administratif, dans le but de préparer un événement dans des conditions professionnelles :

- Préparer une feuille de route
- Établir le budget nécessaire à un événement
- Réaliser le planning général (technique et artistique) d'un événement (par activité : montage, préparation, démontage, et par secteur : lumière, son, plateau, vidéo, artistique)
- Mener le suivi logistique (hôtel transport restauration loges) de techniciens du spectacle vivant.
- Mener le suivi du budget d'un événement de spectacle en respectant une enveloppe budgétaire.
- Réaliser le dossier de sécurité d'un événement.
- Rédiger une fiche technique - Formuler une DPAE pour des techniciens du spectacle vivant.
- Garantir le respect du droit du travail et des conventions collectives du spectacle vivant.
- Expliquer aux équipes et garantir le respect de la réglementation des ERP (établissements recevant du public).
- Encadrer et informer les équipes de sécurité externes.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

L'évaluation se fait par une composition écrite en temps limité :

Une étude de cas conduit les candidats à rédiger un dossier de production contenant les questions d'organisation et de conduite de l'événement et les parties réglementaires et sécurité. Des questions ouvertes permettent de valider des points plus spécifiques ; un entretien avec le jury suit l'épreuve écrite.

RNCP34535BC02 — Manager des équipes techniques son, lumière et vidéo lors d'un événement du spectacle vivant

LISTE DE COMPÉTENCES

Sous l'autorité du chef de production, du directeur technique ou du directeur administratif dans le but de préparer un événement dans des conditions :

- Superviser le montage d'un événement et contrôler le travail des régisseurs techniques (bons de commande, réception et stockage du matériel, maintenance des petits équipements). - Superviser le travail des équipes de régisseurs et de techniciens lors du démontage (sécurité, remise en état des plateaux, rangement des équipements).
- Contrôler le travail des régisseurs technique pour garantir la conformité technique et artistique des équipements son, lumière et vidéo. - Détecter les dysfonctionnements et mettre en place des solutions pendant la préparation et pendant l'évènement.
- Coordonner les régisseurs et leurs équipes dans la résolution des problèmes techniques, pendant l'évènement.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

L'évaluation se fait en condition professionnelle reconstituée :

Le candidat doit réaliser l'ensemble des tâches relatives à l'encadrement d'une équipe de régisseurs et de techniciens du spectacle vivant. Dans ce cadre il :

- s'assure que la réception, le contrôle et la maintenance des équipements aient bien été effectuées ; - s'assurer du bon déroulement du démontage et du rangement des équipements son, lumière et de la machinerie ; - contrôle les documents fournis par les régisseurs techniques (plans, plans de feu, patch et synoptiques).
- contrôle la mise en place et les réglages des régies son, lumière et vidéo. Une partie des compétences est évaluée sous forme d'épreuve écrite, suivie par un entretien avec le jury (contrôle des fiche technique, plan de feu).

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le secteur d'activité auquel cette certification prépare est celui du spectacle vivant. On peut le découper en plusieurs sous-secteurs :

- la compagnie de spectacle vivant et l'entreprise privée de production de spectacle
- l'entreprise publique de production de spectacle (institution, scène municipale ou nationale)
- l'entreprise privée de diffusion de spectacle (théâtre privé)
- le prestataire de service, loueur de matériel et / ou producteur d'événementiel

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Régisseur général
- Régisseur technique, régisseur de tournée, régisseur backline
- Régisseur plateau
- Régisseur Lumière
- Régisseur son
- Régisseur vidéo

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A cette date, aucune habilitation n'est obligatoire pour exercer le métier.

Néanmoins, les régisseurs généraux sont préparés à 6 habilitations, extrêmement importantes pour exercer l'emploi.

- L'habilitation électrique BR.
- Le travail en hauteur et utilisation des EPI et du port du harnais ; cette formation ne donne pas accès à une habilitation, cependant, selon le Code du travail (Art.R.4323-106) : "le chef d'établissement doit faire bénéficier les travailleurs qui doivent utiliser un équipement de protection individuelle d'une formation adéquate comportant (...) un entraînement au port de cet équipement (...)".
- La prévention des risques liés à l'accroche et au levage : cette formation ne donne pas accès à une habilitation, cependant, il appartient à l'employeur de vérifier, compte tenu des tâches et des équipements à mettre en œuvre, que la personne peut justifier d'une expérience professionnelle du levage adéquate et/ou qu'elle a suivi une formation telle que prévue par l'article R 4323-55 du Code du Travail dans le domaine de la sécurité pour les salariés mettant en œuvre des appareils de levage.
- Le CACES 1B/3B (conduite d'une nacelle).
- L'habilitation de secourisme au travail (SST).
- La formation d'équipier de première intervention incendie (EPI).

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très faible (1/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	2 452 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+2 (DUT, BTS, Deug ou équivalent) en communication et information (16 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	U0X80 — Assistants de la communication · tension 1/5 (Très faible) U0X90 — Cadres de la communication · tension 1/5 (Très faible) U1X80 — Professionnels des spectacles · tension 1/5 (Très faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	34 179
Jugés difficiles à recruter	12 %
Emplois saisonniers	29 %
Familles professionnelles (FAP)	U0X80 — Assistants de la communication U0X90 — Cadres de la communication U1X80 — Professionnels des spectacles

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury est composé de 4 membres dont :

- 1 producteur ou directeur technique en exercice.
- 1 régisseur général du spectacle, salarié (50% collègue salarial et 50% collègue employeur)
- 2 représentants de l'autorité de certification.

Le (la) président(e) est désigné parmi les 2 personnes extérieures à l'école. Pourcentage de membres extérieurs à l'autorité délivrant la certification : 50% Répartition des représentants des salariés et des employeurs : 50%

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	11 306 €
Selon la branche	7 849 € – 11 306 €
Prise en charge	Branches concernées
11 306 €	Valeur par défaut · 211 branches
8 400 €	CPNEF des Espaces de Loisirs, d'Attractions et Culturels (ELAC)
7 849 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat

Base légale

Date de décision	30/03/2020
Durée de l'enregistrement	3 ans

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2018	8	0	88 %	88 %
2017	11	0	80 %	60 %
2016	7	0	100 %	71 %

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RNCP37611

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF
<https://www.3is.fr/paris/programme-regisseur-du-spectacle>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/34535/>

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	7
Montant total engagé	5 418 €
Coût moyen par dossier	774 €
Durée moyenne	21 h
Période	07/2021 – 10/2021
France compétences	100 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.